Número de Révision: 006.0

Date de sortie: 06/11/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article: **LOCTITE AA H8003 PT B**

Numéro IDH: 2494402

Type de produit/utilisation recommandée: Acryliques

numéro d'item 2494409_1314328

Restriction d'utilisation: Non identifié

Région: Canada

Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
DANGER:	H242 - PEUT S'ENFLAMMER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H360 - PEUT NUIRE A LA FERTILITE OU AU FOETUS.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
PEROXYDE ORGANIQUE	F
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	1B

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d´avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

	P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.
Stockage:	P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé. P405 - Garder sous clef. P410 - Protéger du rayonnement solaire. P411+P235 - Stocker à une température ne dépassant pas 38 °C (100.4 °F). Tenir au frais. P420 - Stocker séparément.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Benzoyl peroxide	94-36-0	10 - 30
Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin	25068-38-6	10 - 30
phtalate de benzyle et de butyle	85-68-7	10 - 30
Ethylene homopolymerise	9002-88-4	10 - 30
hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	25869-00-5	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Measures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation: Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.

Contact avec la peau: Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux:	Rincer à grande eau, de préférence tiède pendant au moins 15 minutes, en gardant toujours les paupières ouvertes. Appeler un médecin.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Danger de décomposition sous l'effet de la chaleur. Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Résines phénoliques. Des fumées toxiques. Vapeurs irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Enlever toute source d'ignition. Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Porter un équipement de protection personnelleapproprié. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Assurer une ventilation adéquate. Garder le récipient fermé.
Stockage:	Pour un entreposage sans risque, entreposer à des températures égales ou inférieures à 38 °C (100.4 °F) Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Protéger contre la lumière solaire.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit,veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fichetechnique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Benzoyl peroxide	5 mg/m3 TWA	5 mg/m3 PEL	Rien	Rien
Ethylene homopolymerise	10 mg/m3 TWA particules inhalables 3 mg/m3 TWA particules alvéolaires	15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y apossibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

Protection de la peau: Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique: Liquide, Pâte
Couleur: Bleu
Odeur: Légère, Caractéristique
Seuil de détection d'odeur: Non disponible
Valeur pH: Non disponible
Pression de vapeur: Non disponible
Point / zone d'ébullition: > 93 °C (> 199.4 °F)1,013 hPa
Point/domaine de fusion: Non disponible
Densité/Densité relative:: 1.1674
Densité de vapeur relative: Non disponible
Point d'éclair: > 93.00 °C (> 199.4 °F) Creuset fermé Pensky-Martens
Inflammable/Limites inférieures d'explosion: Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion: Non disponible
Température d'auto-inflammation: Non disponible
Inflammabilité: Non applicable
Taux d'évaporation: Non disponible
Solubilité: Légère Eau
Coefficient de partage (value logarithmique):: Non disponible
Teneur VOC: 3.04 %
Viscosité dynamique: 10,000 - 25,000 cp
Viscosité cinématique: Non disponible
Caractéristiques de la particule: Non disponible
Température de décomposition: Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	La polymérisation peut se produire à une température élevée ou en présence de produits incompatibles.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Résines phénoliques. Fumées toxiques. Vapeurs irritantes.
Produits incompatibles:	Oxydants. Des acides. Bases.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles. Protéger contre la lumière solaire. Ne pas mélanger en lot de plus de 100 grammes (0,22 livre) saus si vous prévoyez l'utiliser immédiatement.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec la peau: Entraîne une irritation de la peau. Peut causer une réaction alergique de la peau.
Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion: Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Benzoyl peroxide	Oral LD50 (Rat) = 7,710 mg/kg
Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin	Rien
phtalate de benzyle et de butyle	Oral LD50 (Rat) = 13,500 mg/kg Dermal LD50 (Souris) = 6,700 mg/kg Dermal LD50 (Rat) = 6,700 mg/kg
Ethylene homopolymerise	Rien
hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Benzoyl peroxide	Irritant	Allergène	Mutagène
Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin	Irritant	Allergène	
phtalate de benzyle et de butyle	Irritant		Sang Système nerveux central Reins Foie Pancréas Reproductif
Ethylene homopolymerise			
hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)			

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Benzoyl peroxide	Non	Non	Non
Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin	Non	Non	Non
phtalate de benzyle et de butyle	Non	Non	Non
Ethylene homopolymerise	Non	Non	Non
hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE)
Division:	5.2
Numéro d'identification:	UN 3109
Groupe d'emballage:	II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Organic peroxide type F, liquid (Dibenzoyl peroxide)
Division:	5.2 (HEAT)
Numéro d'identification:	UN 3109
Groupe d'emballage:	Rien
Exceptions:	(Pas plus de 490 ml)

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (DIBENZOYL PEROXIDE) (Butyl-benzyl-phthalate, Dibenzoyl peroxide)
Division:	5.2
Numéro d'identification:	UN 3109
Groupe d'emballage:	Rien
Pulluant marin:	Butyl-benzyl-phthalate, Dibenzoyl peroxide
Exceptions:	(Pas plus de 490 ml)

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes: 1,2,3,9,11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 06/11/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.